

À remplir par le locataire

Nom : Prénom : Date de naissance :
 Adresse principale :
 Code postal : Ville :
 Responsable legal du mineur : Nom : Prénom : Date de naissance :
 Tél. domicile : Tél. portable :
 Personne à prévenir en cas d'urgence :
 Nom : Prénom : N° de téléphone :

	17,50€ DE LOCATION DE L EPI N°	DROIT D ENTREE 5€	HEURE DE RETOUR
TOTAL A REGLER			

Avertissement sécurité- Attestation d'aptitude à l'escalade en "via ferrata" ;

La via ferrata est accessible aux personnes faisant au moins 1.40 m, et pesant entre 40 et 120 kg. Le port du casque et du harnais ainsi que de rester relui à la ligne continue tout au long du parcours sont obligatoires.

Le parcours s'effectue sous la seule responsabilité de chacun des participants, qui atteste de sa bonne condition physique à la marche et à l'escalade. La pratique est déconseillée aux personnes sujettes au vertige. Le parcours est situé en zone Natura 2000 : les participants ne doivent laisser strictement aucun déchet.

- Ne jamais s'écarter de l'itinéraire : risque de chute de pierres
- Une personne seulement entre chaque piton

ATTENTION l'accès aux Via Ferratas est interdit :

- Au personne seule deux personnes minimum pour des raisons évidentes de securite
- Aux mineurs non accompagnés par un adulte responsable
- En dehors des horaires d'ouvertures et periode d ouverture
- En cas de mauvais temps notamment lorsque la voie est glissante, En cas d'orage

La via ferrata des gorges de la Sioule

- La 1ère partie est idéale pour les débutants. Le parcours fait 225 m et s'effectue en 1H/1H30. À la fin de cette 1ère partie, soit les pratiquants quittent le parcours par l'échappatoire pour rejoindre le sommet et profiter du belvédère, soit ils enchainent sur la deuxième partie.
- La 2ème partie est classée AD (assez difficile) les 225 m s'effectuent en environ 1H00 et nécessite de maîtriser les rudiments de l'activité.

Condition de location

Le locataire

Reconnait qu'il est majeur ,reconnait qu'il est responsable juridiquement du matériel loué, dès la prise en charge du matériel auprès du personnel de SIOULE LOISIRS et ce jusqu'à la fin du temps de location.

Les dommages pour accidents corporels ou matériels causés par et à l'utilisateur, ou par et à des tiers, ne sont pas pris en charge par notre structure. S'engage à rembourser au loueur le montant du matériel perdu / et ou détérioré, selon les tarifs en vigueur.

Crochet ligne continue...150 € longe aerolink ...150€ harnais...50.€ casque...50€ mousqueton de repos...30€

Reconnait que le matériel loué est destiné au seul usage du client, sans aucune possibilité de sous location, ou de prêt même à titre gratuit.

Respectera en cas de conditions météorologiques particulières, le fait que le loueur peut sans préavis refuser l'enlèvement des équipements individuels de protection réservés par le locataire, sous la seule réserve du remboursement des acomptes versés.

S'engage en cas de conditions météorologiques particulières à rentrer au point de location au plus vite.

S'engage à restitué le matériel dans les délais définie. Passé ce délai, le temps dépassé sera facturé 50€ par équipements non restitués,

S'engage en cas de perte de matériel, à rembourser celui-ci dans les plus brefs délais, et au plus tard dans les 3.jours,

Le loueur

Se réserve le droit d'interdire le départ en promenade ou randonnée à tout client qu'il estimera en incapacité d'effectuer le parcours réalisé.

Recommande aux pratiquants de s'équiper de vêtements de protection adaptés aux conditions de pratique du moment. Le loueur invite le locataire à se munir, le cas échéant,des protections solaires adéquates, d eau ainsi que de nourriture et d une trousse de premiers secours.

Décline toute responsabilité en cas de détérioration, de perte ou de vol. Les portables, appareils photo ainsi que tout matériel ou objet craignant doivent impérativement être mis en securite.

Obligations et Interdictions faites aux participants

- Porter l'ensemble des équipements individuels de sécurité conformément aux instructions du fabricant.
- Respecter le parcours matérialisé, et l'ensemble des indications portées sur les balises.
- Le participant doit être particulièrement vigilant aux autres usagers de la via ferrata ou autres promeneurs.
- Avoir les connaissances et l'expérience nécessaires au parcours qu'il projette de réaliser.
- N'avoir aucune contre-indication médicale à la pratique de la marche et de l'escalade.
- S'informer des dangers, difficultés et réglementation relatifs au parcours sur lequel il va évoluer, ainsi que des conditions de location.
- Utiliser le matériel confié dans les conditions normales au regard des règles de sécurité
- Respectera en cas de conditions météorologiques particulières, ou en cas de conditions particulières relatives à l'état du site, le fait que le loueur peut sans préavis refuser l'accès au site et refuser l'enlèvement des matériels réservés, sous la seule réserve du remboursement des acomptes versés.
- S'engage à respecter la faune et la flore.
- Être assuré en responsabilité civile. Les dommages pour accidents corporels ou matériels causés par et à l'utilisateur, ou par et à des tiers, ne sont pas pris en charge par notre structure. ·
- Se débarrasser de ses déchets dans les poubelles appropriées de retour au point de location.
- « Via ferrater » sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiant.
- Abandonner son matériel .

FAIT A LE

Le locataire reconnait avoir lu et accepté les conditions générales de location jointes aux présentes conditions particulières

Signature du LOCATAIRE, précédée de la mention « bon pour accord »

Signature/cachet du loueur